

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine  
Service Acquisitions et Recherches

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Convention relative à la mise à disposition par la commune de Peypin d'un bien lui appartenant afin d'y installer une maison du bel âge et un relais postal.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes du bel âge, le Département souhaite procéder à l'ouverture, sur tout le territoire départemental, de maisons du bel âge.

Ces structures de proximité sont destinées à accueillir les personnes du bel âge et à leur prêter assistance dans les actes de la vie quotidienne notamment en leur apportant une aide dans les démarches administratives en ligne auxquelles elles ne sont pas nécessairement habituées.

Ainsi le présent rapport a pour objet de faire valider le principe de passation de la convention relative à la mise à disposition d'un bien par la commune de Peypin, afin d'y installer une maison du bel âge et un relais postal . Afin de permettre aux personnes du bel âge de maintenir le lien social, l'association ES 13, intégrera également ces locaux.

Le local mis à disposition par la commune est un immeuble situé en centre ville, 1B avenue du pont. Il s'agit plus précisément d'un bâtiment élevé d'un étage sur rez-de-chaussée, d'une surface totale d'environ 220 m<sup>2</sup>.

Les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet seront supportés et réalisés par le Département. Cette convention sera conclue pour une durée de dix ans avec résiliation possible en cours de contrat. Sous réserve de sa faisabilité juridique et technique, ladite convention sera conclue à titre gratuit, toutefois les charges de fonctionnement seront supportées par le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanent de prendre la délibération ci après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

